

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2025/15

Chapitre 7.5 Subventions

Objet : Demande de subvention relative à la création d'une pisciculture – Tranche 1 / dossier FEAMPA

L'an deux mille vingt-cinq, le 4 juin, à 18h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la capitainerie à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 4 juin 2025

Date de convocation :
24/04/2025

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire :24
(32 voix)
En exercice : 24
(32 voix)
Membres présents : 17
(22 voix)

Membres présents
Vote(s) pour 17
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Claire
BARNEOUD

Auxiliaire de secrétaire de
séance : Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon : Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Gérard CALVISI, Serge COMBE, Georges GAMBAUDO, Bruno PARIS, Bernard RAIZER, Christine MAXIMIN (pouvoir à G. GAMBAUDO), Pierre VOLLAIRE (pouvoir à M. AUDIER)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : /

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : /

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Claire BARNEOUD, Joël BOONAFoux, Marc VIOSSAT, Carole CHAUVET (pouvoir à M. VIOSSAT), Valérie ROSSI (pouvoir à J. BONNAFOUX)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Elisabeth JACQUES, Jean-Michel TRON

Personnes invitées : Christophe PERNIN (CCI05)

Exposé des motifs :

Le Président fait part de la réunion organisée en mairie d'Ubaye Serre-Ponçon le 19 février 2025, en présence du Maire de la commune et de la Présidente de l'intercommunalité, afin de présenter les conclusions globalement positives de l'étude de faisabilité préalable à l'installation d'une pisciculture sur notre retenue. Les services de l'Etat ont également pu exprimer le 19 mars lors d'une réunion en Sous-Préfecture de Barcelonnette leur avis sur l'opportunité de ce projet. Le Président informe que suite à ces réunions, le S.M.A.D.E.S.E.P. a déposé auprès de l'autorité environnement une demande d'examen au cas par cas du projet de pisciculture. Si ce dossier en cours d'instruction nécessite encore un arbitrage du Préfet de Région pour soustraire le plan de résilience d'une étude d'impact environnemental globale, la Région Sud nous a fait connaître le lancement de deux appels à projets FEAMPA pouvant utilement financer à hauteur de 60% espérés

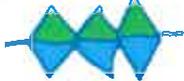
Conformément à l'objectif du plan de résilience, la création d'une pisciculture sur la retenue répond à la nécessaire diversification de l'activité économique de Serre-Ponçon en offrant un produit touristique locale, facilement identifiable, pour les restaurateurs et les circuits courts de distribution.

Si la Région nous a manifesté son intérêt que d'accompagner le S.M.A.D.E.S.E.P. dans ce projet, elle ouvre aujourd'hui deux appels à projets afin de financer les projets aquacoles émergents en région. Ces appels à projets contribuent à la mise en œuvre du Plan Aquacole d'Avenir et répondent aux objectifs de l'UE en termes de développement d'une aquaculture durable. Le Président propose de saisir cette occasion et de soumettre le dossier de la pisciculture à ces deux appels à projets en dissociant l'acquisition de l'appareil productif (modules flottants) de la construction de la base de vie à terre, au plus près de la berge, afin d'optimiser le taux de financement de l'opération (60%).

Une seconde demande d'aide financière sera sollicitée ultérieurement pour l'adaptation d'un local existant dans le village de la Bréole en tant qu'unité de transformation et point de vente commercial.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :



S.M.A.D.E.S.E.P.

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre Ponçon

- L'arrêté préfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- Les arrêtés n°2025-120 et n°2025-121 du Président du Conseil régional portant mise en œuvre des appels à propositions/projets relevant du programme du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture 2021-2027,
- Le plan de résilience de Serre-Ponçon adopté le 7 octobre 2024 et ses priorités établies sur 6 ans,

CONSIDERANT :

- La réception de l'étude de faisabilité préalable à l'installation d'une pisciculture sur le lac de Serre-Ponçon et sa présentation en mairie d'Ubaye Serre-Ponçon le 19 février,
- Le règlement des appels à projets FEAMPA « 115-Aquaculture régionale » et « 120-Transformation et commercialisation des produits de la mer » ouverts par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'autorité de gestion,
- L'opportunité pour le S.M.A.D.E.S.E.P. de recourir à ces crédits pour engager cette opération d'intérêt stratégique

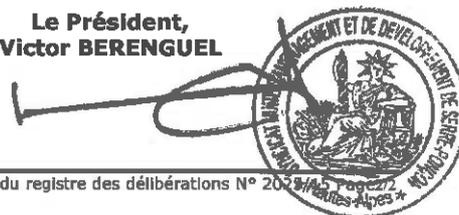
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 mars 2025 :

- * **APPROUVE** en tant que maître d'ouvrage de l'opération « Installation d'une pisciculture sur la retenue de Serre-Ponçon » le contenu du projet exposé par le Président ;
- **L'AUTORISE** dans ces conditions à solliciter les concours publics correspondants à l'opération, conformément au plan de financement prévisionnel détaillé ci-après :

Recettes (€)		Dépenses (€ HT)	
AAP 115-Aquaculture régionale (60%) <i>OS 2.1 Promouvoir les activités aquacoles durables</i>	492 000,00 €	Modules de production de 50 tonnes (cages flottantes de pré-grossissement et de grossissement, filets) et équipements annexes (bateau, ponton de service)	790 000,00 €
dont :		Dispositif de suivi scientifique de la qualité de l'eau	30 000,00 €
Europe - FEAMPA (70%)	344 400,00 €		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%)	147 600,00 €		
Autofinancement S.M.A.D.E.S.E.P. (40%) - emprunt	328 000,00 €		
Sous-total	820 000,00 €		820 000,00 €
AAP 120-Transformation et commercialisation des produits de la mer (60%) <i>OS 2.2 Promouvoir la commercialisation et la transformation de ces produits</i>	399 000,00 €	Base de logistique à terre (atelier) et unité de conditionnement sommaire (chambre froide)	490 000,00 €
dont :		Rampe technique d'accès au lac	175 000,00 €
Europe - FEAMPA (70%)	279 300,00 €		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (30%)	119 700,00 €		
Autofinancement S.M.A.D.E.S.E.P. (40%) - emprunt	266 000,00 €		
Sous-total	665 000,00 €		665 000,00 €
Total	1 485 000,00 €	Total	1 485 000,00 €

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

**Le Président,
Victor BERENGUEL**



Extrait du registre des délibérations N° 2025/45 Page 2/2

Membres Adhérents :

Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Communauté de communes de de Serre-Ponçon, Communauté de commune Serre-Ponçon Val d'Avance,
Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

Quai de la rue Royale, Capitainerie, 05160 Savines-le-Lac Tél : 04 92 44 33 44

e-mail : contact@smadesep.com www.serre-poncon.com